

## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2018

Absente : Madame BASTIT

Excusée : Mesdames SERVAT, TOULOU

Monsieur BARRAQUE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le point N°3 relatif à la Décision Modificative N°4 de la Commune est retiré dans l'attente des réponses relatives aux demandes de subvention liées aux travaux de voirie suite aux inondations du 16 juillet 2018.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du **22 juin 2018**.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

**ACCEPTE** (8 votes pour et 1 abstention de Monsieur CIROT due à son absence lors de la séance précédente) le compte-rendu présenté.

### **2. Demande de subventions exceptionnelles travaux de voirie suite inondations du 16 juillet 2018**

Monsieur le Maire commence par un bilan de cet événement météorologique exceptionnel, cette vague, ce déferlement d'eau sur la commune le 16 juillet 2018.

Monsieur LABOURDETTE ajoute que cette fois ce n'était pas dans le même sens, l'eau arrivait des versants et non du Nééz.

Monsieur le Maire précise les lieux à savoir les chemins de Casteil, de Cazaux, de Moutes, des Serres, les carrières et les affluents du Nééz. Le chemin des Serres a subi un déferlement de cailloux.

A 5h30, le Nééz est monté de 15cm, à 7h00, il est encore monté rapidement.

La partie basse a été inondée, le chemin de Moutes également où l'eau est monté rapidement jusqu'à 60 à 80 cm sur le mur PRIOU, route de Laruns. A la garenne, le Nééz est sorti de son lit jusqu'au raz des maisons.

Les pompiers étaient débordés, un entretien avec le colonel a eu lieu pour faire part de notre mécontentement cependant ils sont là pour protéger la vie des personnes et non pomper, nettoyer et débarrasser les dégâts.

Le premier appel aux pompiers a eu lieu à 6h45 et le second à 7h40.

Cela a créé un affolement général, les gens voulaient se rendre à tout prix sur Pau. Les camping-cars, les poids lourds forçaient également le passage.

Les bouches d'égout se levaient, les gens paniquaient.

Alors que les routes étaient coupées, effondrement à Belair, inondation RD 936 et route de Bosdarros, seul la route de Nay était praticable.

Les autres communes touchées sont Gan, Jurançon et le Pays Basque.

Un camion de pompiers en attente pour Sévignacq-Meyracq qui subissait un incendie dans une habitation.

En 2007, nous avions un camion tonne-pompe, un poste de commandement des pompiers alors qu'en 2018, un 4x4 avec 4 pompiers sous équipés (raclettes, motopompes ?), ils n'étaient pas là pour pomper telle a été la réponse.

Une rumeur que l'eau était devenue non potable a apparemment été lancée par des pompiers.

L'eau trouble peut venir du fait que le camion hydrocureur a pris l'eau dans le réseau et cela peut créer des turbidités explique Monsieur BOUSQUET.

Une réunion de soutien aux victimes est organisée avec l'APAVIM ce lundi.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal, les habitants pour cette solidarité ainsi que les administrations et entreprises qui ont apporté leur soutien logistique, humain, technique, dont la CCVO, la CDA, la mairie de Pau, d'Arudy, de Laruns, de Louvie-Juzon, Messieurs GASPE, SOUBERCAZE...

La cellule de crise a été créé à la Mairie.

Concernant l'éboulement de la parcelle Cabalé, le département est intervenu une semaine après.

Une réunion d'information a également eu lieu à Gan à destination des artisans et entreprises pour les démarches à effectuer après avoir subi ce sinistre.

La polémique d'un bassin de rétention à Rébénacq a ressurgi. Le Néez monte beaucoup plus rapidement qu'auparavant.

Une réunion à la CCVO va être organisée.

Une pile de galets s'est accumulée sous le pont, cela met en péril sa solidité, il faut faire un point sur son usure.

Monsieur BARRAQUE précise qu'à 7h30 le pont était presque obstrué dans sa totalité.

La pluviométrie a précisé qu'il y a eu 150mm/m<sup>2</sup> sur Belair.

Monsieur VALOIS explique que le déferlement de galets chemin des serres est dû à la couche de mélasse constituée de terre et de galet qui s'est dissoute.

La CCVO a répondu qu'il fallait planter des haies.

Monsieur VALOIS ajoute que le bocage est préservé sur Belair alors que ce n'est pas le cas au nord de Pau.

Monsieur le Maire informe qu'une plainte à été déposé contre les communes de Gan et de Rébénacq (la plainte a été retirée depuis).

Monsieur le maire rappelle que le syndicat du Néez préconisait de traiter les bassins versants.

Le bassin versant de la Vallée d'Ossau est différent de celui de Rébénacq.

La CCVO a-t-elle les moyens financiers, techniques, humains pour traiter cette problématique ?

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée le 18 juillet 2018 en Préfecture, la demande de reconnaissance de calamité agricole est en cours de dépôt à la DDTM, le temps de récolter les informations auprès des agriculteurs. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les demandes de subventions que la commune peut solliciter afin de réparer les dommages des inondations du 16 juillet 2018 sur la commune.

Tout d'abord, Monsieur le Maire présente la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, codifiée à l'article L1613-6 du Code général des collectivités territoriales.

Ensuite, le Conseil départemental a mis en place également des dispositifs pour aider les communes touchées lourdement par les événements climatiques ainsi que les agriculteurs lorsque la calamité agricole est reconnue.

Il convient de déposer les demandes de subvention pour les travaux exceptionnels de voirie suite aux inondations du 16 juillet 2018 auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental dans les deux mois suivants le sinistre.

Il présente le projet et les devis concernant la remise en état à l'identique des portions de voirie sinistrées.

C'est dans ce cadre que le montant des travaux est évalué pour un total de 59 358.50€ HT soit 71 230.20€ TTC.

Il est nécessaire de délibérer sur le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel des travaux afin de pouvoir solliciter auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente le projet d'investissement et le plan de financement :

### Projet d'investissement :

<b>Natures des dépenses : Travaux de revêtement</b>	<b>Montant estimé HT en €</b>	<b>Revêtement existant :</b>	<b>Dernière réalisation en :</b>
1. Chemin de Lanusse	4 184.00	Graviers	1999
2. Chemin de Cami	4 268.00	Graviers	2014
3. Chemin de Casteils	3 980.00	Graviers	2008
4. Aire de Camping-car	2 812.00	Graviers	2015
5. Chemin du bois d'en bas	9 877.50	Bicouche	2014
6. Chemin de la Serre	18 576	Bicouche et Tricouche	2012
7. Chemin de Hous	3 718	Tricouche	2014
8. Chemin Pelecq	9 983	Tricouche	2012
9. Lotissement St Esteben	1 960	Enrobé	2012
<b>Total des dépenses</b>	<b>59 358.50</b>		

### Plan de financement :

<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montant HT en €</b>	<b>%</b>
<b>Préfecture des Pyrénées-Atlantiques</b> Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales	35 615.10	60%
<b>Conseil Départemental</b>	11 871.70	20%
Autofinancement	11 871.70	20%
<b>Total :</b>	<b>59 358.50</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnels des travaux de voirie suite aux inondations du 16 juillet 2018 pour la remise en état à l'identique des portions de voirie sinistrées.
- **CHARGE** le Maire de solliciter le maximum de subventions possible pour les travaux de voirie 2018 auprès de la Préfecture au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques et du Conseil Départemental.

**3. Avenants au marché : Extension et restructuration de l'Ecole communale REBENACQ**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenant aux travaux pour les lots N°6 et N°8 transmis par le maître d'œuvre la S.C.P.A Bidegain & De Verbizier.

Avenants	Lot	Entreprises	Objet	Montant
N°1	Lot 06 : MENUISERIE INT. BOIS	Entreprise LABAIGS	Suppression bloc porte vitré Plinthes Détalonnage portes	-380.00 € HT Soit -456.00€ TTC
N°3	Lot 08 : ELECTRICITE-COURANT FORT-COURANT FAIBLE	SARL POYER & FILS	Fourniture depuis coffret de coupure sous poteaux électrique d'un câble alu	261.00 € HT Soit 313.20€ TTC

Le montant des travaux en moins-value s'élève à la somme de -119.00 € HT soit -142.80€ TTC

**Voté à l'unanimité**

**4. DM N°4 Commune : Création d'un pied de colonne alimentation logements Ecole**

Monsieur le Maire rappelle les travaux nécessaires à la mise au norme suite au passage au tarif jaune de l'école, c'est pourquoi il convient d'augmenter la somme prévue au BP de l'opération Extension et restructuration de l'école du même montant, par la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**  
Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
2031 (20)	Frais études Pignard	150	- 6 900.00 €
2315 (23)	Installation, matériel...	135	6 900.00 €
<b>Total dépenses :</b>			0€

**Voté à l'unanimité**

## **5. Informations et questions diverses :**

- **Choix de la fontaine :**

Monsieur le Maire présente l'étude de valorisation de la source du chêne, chemin de la Garenne, proposée par la ville de Pau.

Le conseil municipal choisi à l'unanimité la fontaine N°1 de type rocaille et à la majorité le chêne pédonculé (Quercus robur).

- **Demande de réunion publique :**

Un habitant de la commune a demandé si le conseil municipal allait organiser une réunion publique suite aux inondations.

Monsieur BARRAQUE souhaiterait connaître le fond de cette demande, une explication du déroulé, des causes et effets... ou pour rendre des comptes ?

Une réunion publique n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de rencontrer les habitants qui auront besoin de précisions.

**Fin de la séance à 22H10**

**Date du prochain Conseil municipal le 7 septembre 2018 à 20H30**